

Dossier de Rentrée Scolaire 2013 - 2014



Chers Parents

Par ce présent document, nous vous transmettons toutes les informations qui vous seront utiles pour la prochaine rentrée scolaire 2013 - 2014. Nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance. En cas de questions ou besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez vous adresser à l'un des membres de la commission scolaire ou un des enseignants.

Mme Gwendoline Monney, enseignante 2P-3P à Villeneuve quittera notre cercle scolaire et sera succédée par Madame Mégane Beney dès la prochaine rentrée. Nous remercions Mme Monney pour son engagement manifesté durant cette année scolaire et lui souhaitons une bonne continuité dans sa carrière d'enseignante.

La classe de Villeneuve sera pour cette année scolaire constituée uniquement du niveau 3P en raison de l'effectif relativement nombreux.

A l'approche de l'été, nous vous souhaitons à vous ainsi qu'à vos familles de bonnes et agréables vacances.

La commission scolaire et les enseignants.

Contenu du dossier:

Informations générales	2
Règlement relatif aux transports scolaires.....	4
Rappel sur le règlement de la loi scolaire:	5
Préparons-nous pour une rentrée scolaire en toute sécurité!.....	6
Identification et trajet des bus.....	7
Horaire Bus A.....	8
Horaire bus B.....	9
Horaire bus C.....	9
Soutien aux activités parascolaires	10
Composition de la commission scolaire.....	10
Composition du corps enseignant.....	10
Responsable d'établissement.....	10
Autres téléphones utiles.....	11
Calendrier officiel scolaire 2013 – 2014.....	14

Informations générales

L'année scolaire débutera le **jeudi 22 août 2013 à 8 h 00** et se terminera le **vendredi 4 juillet 2014**. Pour les vacances et autres jours de congé, veuillez vous référer au calendrier annexé.

L'horaire des classes est le suivant :
08 h 00 – 11 h 40 chaque matin
13 h 40 – 15 h 20 chaque après-midi

Pour les élèves de 2P le demi-jour de congé est le mardi après-midi.

Pour les élèves de 1P le demi-jour de congé est le jeudi après-midi

Dans la semaine où il y a un jour férié, ce demi-jour reste acquis.

TOUS LES ELEVES DE EE1 A 6P ONT CONGE LE MERCREDI APRES-MIDI.

Classe	Lieu	Enseignants
Enfantine EE1 et EE2	Cheiry	Mme Lorène Christen Mme Géraldine Vetterli
1P + 2P	Cheiry	Mme Marlène Catillaz Mme Anne Thierrin
3P	Villeneuve	Mme Mégane Beney
4P + 5P (1/2 classe)	Prévondavaux	Mr Nicolas Demierre
5P (1/2 classe) + 6P	Surpierre	Mme Fanny Risse
Enseignante ACT-ACM		Mme Micheline Collomb

Pour la rentrée, chaque enfant possédera :

- son matériel pour écrire et dessiner
- des pantoufles d'intérieur
- des pantoufles de gymnastique
- une tenue de gymnastique
- un tablier pour la peinture (1P + 2P)

NOTE IMPORTANTE:

Les parents doivent impérativement excuser leur enfant en cas de maladie ou en cas de force majeure auprès de leur maître avant 7 h 50. (Voir règlement loi scolaire)

Pour les demandes de congé, ils font leur demande au moyen de la feuille de couleur (en annexe de ce dossier). Cette feuille est à remettre à l'enseignant concerné dans les délais exigés.

Règlement relatif aux transports scolaires

1. a) Le transport des écoliers couvre les villages de Chapelle, Cheiry, Coumin, Praratoud, Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve.
 - b) Les emplacements des arrêts se situent à :

Chapelle	Laiterie
Cheiry	Ecole – Vers l’Eglise
Coumin	Ferme Torche Benoît
Praratoud	Réservoir
Prévondavaux	Ecole
Surpierre	Ecole
Villeneuve	Ecole – Chez Corboud Patrick
 - c) D’entente avec la commission scolaire et le corps enseignant, le transporteur définit l’heure de prise en charge des enfants aux différents arrêts. Il tient compte avec le maximum de justesse de l’heure du début et de la fin des classes. Une fois l’horaire défini, le transporteur s’y tient.
 - d) A la fin des classes, le chauffeur laisse le temps nécessaire aux enfants pour se préparer et monter dans le bus. Le chauffeur ne démarre qu’une fois tous les enfants attachés avec leur ceinture de sécurité.
 - e) Il s’assure que tous les enfants sont là. Il attend l’un d’eux s’il est à proximité du bus ou signalé par l’un des élèves.
 - f) Le chauffeur ne doit pas s’arrêter sur une route principale pour faire monter ou descendre les écoliers.
 - g) Le chauffeur adapte sa vitesse aux conditions de sécurité.
2. a) Les enseignants respectent l’horaire du début et de la fin des classes.
 - b) Les parents doivent impérativement excuser leur enfant en cas de maladie ou en cas de force majeure auprès de leur maître avant 7 h 50. (Voir règlement loi scolaire)
3. a) Les parents veillent à ce que les enfants soient à l’heure à l’arrêt de bus.
 - b) Afin de ne pas prendre de risques, il n’est pas souhaité que les enfants soient trop tôt aux arrêts de bus.
4. a) Les enfants qui doivent prendre le bus ne sont pas autorisés à se rendre ou à revenir de l’école par un autre moyen sans être accompagnés par un parent.
 - b) Ils doivent se rendre à la maison dès la descente du bus.
 - c) Les arrêts situés au bord de la route ne sont pas des places de jeu.
 - d) Les écoliers se tiennent tranquilles dans le bus et respectent les consignes émises par le chauffeur.

- e) Ils prennent soin du matériel.
- f) Les enfants ne répondant pas au comportement adéquat ou ne se soumettant pas aux consignes du chauffeur pourraient se voir exclus momentanément par la commission scolaire du transport scolaire. Les déplacements seraient alors à la charge des parents.
- g) Les parents qui viennent chercher leur enfant, à l'école de Villeneuve doivent veiller à ne pas gêner l'arrêt de bus.
- h) La place étant limitée dans le bus scolaire, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer vos enfants afin qu'ils prennent le bus pour aller à l'école et rentrer à la maison et non pour aller jouer chez un copain. Toutefois, il peut y avoir des exceptions avec autorisation du transporteur Monsieur René Pythoud, Cheiry 026 / 666.11.44

La commission scolaire
Le corps enseignant
Le transporteur

Rappel sur le règlement de la loi scolaire:

absences imprévues

Art. 34.1

En cas d'absence imprévue d'un élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement le maître ou le directeur d'école en indiquant le motif de l'absence.

Art. 34.2

Lorsque le maître ou le directeur d'école ne reçoit pas d'avis des parents, il prend contact sans délai avec eux pour déterminer ce qu'il en est.

Art. 35.1

Le maître ou le directeur d'école peut demander une justification écrite.

Art. 35.2

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse cinq jours de classe.

Art. 36.

Absences imputables aux parents. Lorsqu'une absence illégitime d'un élève est due au fait des parents, le maître entend les parents et en informe le préfet.

NOTE IMPORTANTE: Le camp de ski est obligatoire pour tous les enfants de 1P à 6P. En cas d'absence ou accident, un certificat médical sera exigé. Toute autre absence non justifiée sera dénoncée et considérée comme illégitime.

Préparons-nous pour une rentrée scolaire en toute sécurité!



Chers parents,

Hé oui, les vacances ne sont pas encore commencées qu'il faut déjà penser à la rentrée...
Pour assurer une transition en douceur, nous vous invitons à lire nos conseils de sécurité :

A pied à l'école :

Le chemin de l'école joue un rôle important dans la vie d'un enfant. Il favorise les rencontres avec des camarades du même âge ou plus âgés, contribue au développement moteur, intellectuel et social de l'enfant. L'objectif final est que l'enfant devienne indépendant, qu'il puisse se rendre seul à l'école (tôt ou tard, l'enfant le parcourra seul) et d'apprendre à surmonter les défis de la route.

Le trajet scolaire doit être préparé soigneusement :

- parcourez-le avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée scolaire en guise d'exercice (découverte des différents dangers qu'il pourrait rencontrer);
- n'optez pas pour l'itinéraire le plus court, **mais le plus sûr**;
- prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.

Parents responsables

Les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture à l'école sont susceptibles de créer des accidents de la circulation. Ils pensent participer à la sécurité routière en utilisant la voiture, alors qu'au contraire ils augmentent les risques. Manque de temps, commodité, ignorance, etc. incitent souvent les parents à s'arrêter le plus près possible de l'école ou du jardin d'enfants, sur la chaussée, devant un passage pour piétons, devant une file de voitures, dans un virage, aux endroits où il est interdit de s'arrêter, dans la cour d'école.

Pour plus de sécurité, voici quelques règles à respecter :

- le nombre de personnes transportées ne doit pas excéder celui des places autorisées;
- les enfants s'assièront de préférence sur les sièges arrière;
- tous les passagers feront usage de la ceinture de sécurité;
- (les enfants de moins de 12 ans mesurant moins de 150 cm doivent être assurés au moyen d'un dispositif de retenue pour enfants)
- prévoyez suffisamment de temps et roulez de façon exemplaire;
- ne vous arrêtez pas à des endroits interdits ou avec peu de visibilité;
- faites descendre votre enfant côté trottoir;
- avant de repartir, contrôlez qu'il n'y a pas d'enfants devant ou derrière votre véhicule;
- si les enfants ne prêtent pas gare à la circulation, donnez un petit coup de klaxon ou arrêtez-vous; (absorbés par le jeu ou autre)
- roulez avec prudence aux abords des passages pour piétons;
- soyez vigilant à proximité des arrêts de transports publics ou bus scolaires.

N'oubliez pas qu'en tant que parent, vous servez de modèle.

La Police cantonale vous remercie pour votre engagement en faveur de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Section Education routière

Police Cantonale Fribourg 2011 – 2012
026 / 305 20 30

Identification et trajet des bus

Trois bus circulent pour desservir les villages et sont référencés par les lettres "A" , "B" ou "C"

Votre Domicile	LOCALISATION & REPARTITION DES CLASSES 2013-2014				
	EE1 / EE2	1P / 2P	3P	4P / 5P	5P / 6P
	Cheiry	Cheiry	Villeneuve	Prévondavaux	Surpierre
Chapelle	C	C	C	A	A
Coumin	C	C	C	A	A
Cheiry			C	A	A
Praratoud	B	B	A	B	A
Prévondavaux	B	B	A		A
Surpierre	B	B	A	B	
Vigny (Arrêt Blaser)	B	B	A	B	B
Villeneuve	C	C		B	B

Horaire Bus A

Bus A		Horaire					
		Matin		<i>Temps disponible à midi</i>	Après-midi		<i>Temps d'attente avant la classe</i>
Départ	Halte	Aller	Retour		Aller	Retour	
Chapelle	Laiterie	07:25	12:14	00:51	13:05	15:54	
Coumin	Ferme Torche	07:28	12:11	00:57	13:08	15:51	
Cheiry	Ecole	07:31	12:08	01:03	13:11	15:48	
Cheiry	Vers l'église	07:33	12:06	01:07	13:13	15:46	
Prévondavaux	Ecole	07:39	12:01	01:18	13:19	15:41	00:21
Praratoud	Réservoir	07:46	11:53	01:33	13:26	15:33	
Surpierre	Ecole	07:49	11:50	01:39	13:29	15:30	00:11
Surpierre	Blaser	07:51	11:48	01:43	13:31	15:28	
Villeneuve	Ecole	07:55	11:45	01:50	13:35	15:25	00:05
Horaire scolaire		08:00	11:40		13:40	15:20	

Horaire bus B

Bus B		Horaire					
		Matin		Temps disponible à midi	Après-midi		Temps d'attente avant la classe
Départ	Halte	Aller	Retour		Aller	Retour	
Villeneuve	Gorret	07:29	12:10	00:59	13:09	15:50	
Villeneuve	Ecole	07:31	12:08	01:03	13:11	15:48	
Surpierre	Blaser	07:35	12:04	01:11	13:15	15:44	
Surpierre	Ecole	07:37	12:02	01:15	13:17	15:42	
Praratoud	Réservoir	07:40	11:59	01:21	13:20	15:39	
Prévondavaux	Ecole	07:47	11:52	01:35	13:27	15:32	00:13
Cheiry	Vers l'église	07:53	11:46	01:47	13:33	15:26	
Cheiry	Ecole	07:55	11:45	01:50	13:35	15:25	00:05
Horaire scolaire		08:00	11:40		13:40	15:20	

Horaire bus C

Bus C		Horaire					
		Matin		Temps disponible à midi	Après-midi		Temps d'attente avant la classe
Départ	Halte	Aller	Retour		Aller	Retour	
Cheiry	Vers l'église	07:30	12:10	01:00	13:10	15:50	
Cheiry	Ecole	07:32	12:08	01:04	13:12	15:48	
Chapelle	Laiterie	07:37	12:03	01:14	13:17	15:43	
Coumin	Ferme B. Torche	07:40	11:59	01:21	13:20	15:40	
Villeneuve	Ecole	07:46	11:53	01:33	13:26	15:33	
Coumin	Ferme B. Torche	07:52	11:47	01:45	13:32	15:27	
Cheiry	Ecole	07:55	11:45	01:50	13:35	15:25	00:05
Horaire scolaire		08:00	11:40		13:40	15:20	

Soutien aux activités parascolaires

Chaque année, la commission scolaire et le corps enseignant organisent quelques lotos pour financer le camp de ski des écoles, ainsi que d'autres activités et sorties. Pour chacune de ces différentes manifestations, la commission scolaire sollicite l'aide de parents volontaires.

Un formulaire d'inscription est distribué à cet effet en fin d'année scolaire pour les parents; Si vous n'êtes pas en possession de ce dernier, il vous est possible de l'obtenir auprès de la secrétaire Mme L. Curty.

Il est également possible, pour les parents ou amis qui le souhaitent de sponsoriser financièrement ces activités parascolaires au moyen d'un versement sur le compte de la Banque Raiffeisen Broye - 1530 Payerne : N° compte 10-351-5 - CH79 8047 9000 0156 8024 4 avec mention: "Pour Activités parascolaires" .

Nous remercions déjà chaque parent pour sa disponibilité et son dévouement ainsi que chaque donateur sans lesquels nous ne pourrions organiser ces diverses activités parascolaires qui agrémentent positivement le rythme et la vie scolaire de vos enfants.

Composition de la commission scolaire

SCHEIDEGGER	Cédric	Président	Villeneuve	☎ 026 668 00 30
THIERRIN	Rita	Vice-présidente	Surpierre	☎ 026 668 29 91
CURTY	Lucienne	Secrétaire	Surpierre	☎ 026 668 96 69
MATZINGER	Chantal	Caissière	Villeneuve	☎ 078 793.39.66
FORESTIER	Sophie	Membre	Prévondavaux	☎ 021 905 82.58
JORDAN	Maude	Membre	Cheiry	☎ 079/600.88.92
TORCHE	Brigitte	Membre	Cheiry	☎ 026 668 10 92
ROSSET	François	Membre	Cheiry	☎ 026 666 13 94
SPALTENSTEIN	Guido	Membre	Surpierre	☎ 026 652.03.30

Composition du corps enseignant

BENEY	Mégane	☎	079 576 43 68	
CATILLAZ	Marlène	☎	079 783.40.22	026 668.20.79
CHRISTEN	Lorène	☎	079 689 56 14	026 658.00.78
COLLOMB	Micheline	☎	079 950.39.56	026 677.30.61
DEMIERRE	Nicolas	☎	079 332.31.15	026 666.01.19
RISSE	Fanny	☎	079 329 .83.01	026 652.16.19
THIERRIN	Anne	☎	079 782.11.18	021 906.84.19
VETTERLI	Géraldine	☎	079/711.15.76	026 665.06.66

Responsable d'établissement

BALIACAS Lorianne, Ecole du Pré-de-Ville, 1532 Fétigny ☎ 079 773 98 20

Autres téléphones utiles

ECOLE DE SURPIERRE		☎ 079 482 08 38
ECOLE DE CHEIRY		☎ 026 666 16 65
ECOLE DE VILLENEUVE		☎ 076/222.55.94
PYTHOUD TRANSPORT	Cheiry	☎ 026 666 11 44

Calendrier de l'année scolaire 2013 - 2014

2013

Vendredi	05 juillet	Clôture année scolaire 2012-2013
Jeudi	22 août	8 h 00 début de l'année scolaire pour tous
Samedi	28 septembre	Loto des écoles à Surpierre
Vendredi	18 octobre	Fin des cours à 15 h 20 - vacances automne
Lundi	04 novembre	Reprise des cours à 8 h 00
Samedi	14 décembre	Loto des écoles à Surpierre
Vendredi	20 décembre	Fin des cours à 15 h 20 - vacances Noël

2014

Lundi	06 janvier	Reprise des cours à 8 h 00
Samedi	15 février	Loto des écoles à Surpierre
Lundi	24 février	Camp de ski à Grimontz
Vendredi	28 février	Chalet Les Bouquetins
Vendredi	28 février	Fin des cours à 15 h 20 - vacances carnaval
Lundi	10 mars	Reprise des cours à 8 h 00
Samedi	22 mars	Loto des écoles à Surpierre
Vendredi	11 avril	Fin des cours à 15 h 20 - vacances de Pâques
Lundi	28 avril	Reprise des cours à 08 h 00
Jeudi	29 mai	Ascension - Congé
Vendredi	30 mai	Pont Ascension - Congé
Lundi	09 juin	Pentecôte - Congé
Jeudi	19 juin	Fête-Dieu - Congé
Vendredi	20 juin	Pont Fête-Dieu - Congé
Vendredi	04 juillet	Clôture de l'année scolaire

Calendrier officiel scolaire 2013 – 2014

CANTON DE FRIBOURG

KANTON FREIBURG

Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation Schulkalender für den Kindergarten, die Primar-und Orientierungsschule

Partie francophone, Freiburg Stadt, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels

01.11	Toussaint
08.12	Immaculée Conception
29.05	Ascension
30.05	Pont de l'Ascension
09.06	Lundi de Pentecôte
19.06	Fête-Dieu
20.06	Pont Fête-Dieu (Jour à disposition de notre cercle scolaire)

Total jours de classe/Total Schultage : 188

1 jour à disposition des cercles scolaires - 1 Tag zur Verfügung der Schulkreise

2013		Août				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2013		Septembre				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2013		Octobre				
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2013		Novembre				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2013		Décembre				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	31
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2014		Janvier				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	31

2014		Février				
Lu	Mo	3	10	17	24	
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2014		Mars				
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2014		Avril				
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2014		Mai				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2014		Juin				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2014		Juillet				
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

Source Site officiel : http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

Formulaire de demande de congé

DEMANDE DE CONGÉ

Médecin, dentiste, santé, enterrements dans la famille (dès que possible)

Congés spéciaux (**minimum 6 semaines à l'avance**)

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons demander congé pour notre enfant

.....

du

au

deh àh

Motif :

.....

Date:

Signature(s):



DÉCISION

Votre demande est acceptée

Votre demande est refusée pour les raisons suivantes:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature(s):

CERCLE SCOLAIRE DE CHEIRY-PREVONDAVAUX-SURPIERRE-VILLENEUVE

DEMANDE DE CONGÉ

Médecin, dentiste, santé, enterrements dans la famille (dès que possible)

Congés spéciaux (**minimum 6 semaines à l'avance**)

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons demander congé pour notre enfant

.....

du

au

deh àh

Motif :

.....

Date:

Signature(s):

.....

DÉCISION

Votre demande est acceptée

Votre demande est refusée pour les raisons suivantes:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature(s):

.....